

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 MARS 2021

Délibération n°2021.CA.18

Intitulé et descriptif de l'objet :

Compte financier 2020

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>• Quorum : 23• Membres présents : 33• Membres représentés : 9 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>• Total : 42	<ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 1• Votants : 41 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>• Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i>• Suffrages exprimés : 41 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>• Pour : 41• Contre : 0

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération